

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE:
Par an, (payable d'avance)..... \$5.00
 (payable durant l'année)..... 6.00

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.
Par an, (payable d'avance)..... \$3.00
 (payable durant l'année)..... 4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quodidienne en payant un écu au bureau du Journal.

Bureaux à Québec: No. 1, rue Bnade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion suivante..... 0.125
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes première insertion..... 0.08
Chaque insertion suivante par ligne..... 0.04
Une réimpression est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez FARRAS & GRAY, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal: Fabre & Gravel, Libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.
MARDI, 10 SEPTEMBRE 1872.

Sir John à Québec.

Sir John A. McDonald vient de faire à Québec une courte visite qui a fourni au *Chronicle* l'occasion de lui faire le doux reproche de n'y plus venir assez souvent et de former le vœu qu'à l'avenir il songe plus fréquemment à nous. Ce tendre souhait pourrait bien ne pas se réaliser. Sir John n'a plus autant de motifs qu'autrefois d'aimer Québec. Nous lui avons faussé compagnie dans les dernières élections. Pendant quinze ans nous lui avons fourni l'appoint nécessaire pour dompter le Haut-Canada rebelle et pour régner sur Ontario indocile. Si l'est resté premier ministre; s'il a pu si longtemps jongler avec nos intérêts, balourner nos principes et émerveiller la galerie par une série de passe-passe sans précédents dans notre histoire; s'il a été fait Sir et s'il s'appelle *Tres-Honorable*, s'il a été à Washington et s'il est presque Grand d'Espagne, c'est grâce à nous. Nous l'avons porté sur nos épaules jusqu'à la faite des honneurs et de la gloire coloniale. Notre peuple endormi par des philtres décevants et ébloui par d'adroits sortilèges, laissait faire et se prêtait à tout. Les députés élus comme indépendants, ne tardaient pas à tomber dans les pièges dorés que leur tendait l'habile magicien. On s'extasiait devant sa fertile imagination et on donnait à admirer la finesse de ses ruses. Il n'y a eu en effet rien de plus étonnant sous un régime constitutionnel qu'un ministre impopulaire réussissant à se maintenir à force d'art savant et de fines intrigues. Ce temps, qu'on croyait devoir durer jusqu'à la fin de l'heureuse et brillante carrière de Sir John, est fini. Il en a vu les derniers jours, et la petite étoile de M. Langevin pâlit et s'éteint à côté de la sienne. Les deux astres ensemble se sont couchés et il faut nuit noire en ce moment dans notre district pour les ministériels. Ils s'y embarrassent dans leurs propres filets et s'y cassent la cou. On n'aperçoit plus à travers les ombres que souples échines rompues. L'adresse de Sir John lui-même n'y pourra rien. Nous savons que l'on compte encore beaucoup sur lui cependant, et qu'il veut essayer son art sur les nouveaux venus dans la politique. Mais le charme est rompu et le secret évanoui. Ce n'est plus qu'une fée impuissante, appelant à son secours des talismans hors d'usage. Les députés indépendants qui entrent dans la carrière, ne sont pas des proies faciles et des dupes comme ceux qui en sortent. Ils se font une toute autre idée de leur rôle et maintiendront haut leur caractère et fermement leur indépendance. On se perd en conjectures sur le

but du voyage de Sir John A. McDonald à Québec. A Montréal, s'il faut en croire le *Herald*, la présence simultanée de plusieurs ministres a fait croire qu'ils s'en allaient porter leur démission au Gouverneur-Général. Le résultat des élections est à coup sûr suffisant pour les y autoriser et leurs partisans n'auraient aucun juste reproche à leur faire s'ils prenaient ce sage parti. Ici, on a cru tout bonnement que Sir John A. McDonald, accompagné de ses deux aides-de-camp ou plutôt de ses deux acolytes, M. O'Reilly, le nouveau député, à la mode de St. Roch, de Renfrew-Sud, et de M. Dormer, le nouveau député de Victoria-Sud, catholiques l'un et l'autre, venait assister à la conférence des Evêques. Sir John est homme à se faire catholique ou mahométan au besoin, et s'il pensait en embrassant notre foi se rattacher à l'Eglise qui l'abandonne, on peut dire avec certitude qu'il n'hésiterait pas à faire aux intérêts du parti conservateur le léger sacrifice de ses croyances. Sans aller jusque-là, toutefois, on peut dire avec certitude qu'il n'est pas un de ceux qui laissent se perdre une occasion de faire entendre bien des choses en peu de mots. Il faut avouer que les circonstances qui ont entouré la visite de Sir John à Québec semblent confirmer cette version. Les feuilles officieuses nous racontent en effet que dimanche, après répres, Sir John A. McDonald a visité l'Université en compagnie de MM. O'Reilly et Dormer. Son évêque, Mgr. Horan, l'y attendait et l'a conduit ensuite à l'Archevêché, où les Evêques réunis en conférence ont reçu le premier ministre dans leur salle de délibérations. Ici le respect nous interdit toute réflexion et surtout toute indiscretion. Mais il nous sera bien permis de dire que ce devait être un singulier spectacle que celui de ce vieux roué politique, qui n'a jamais eu foi que dans l'intrigue, assis au milieu de ces prélats vénérables dont l'existence tout entière plane au-dessus des intérêts terrestres; et que l'Evêque de Kingston lui-même, si plein d'espoir qu'il soit de convertir Sir John, si habile qu'il puisse être à ménager les transitions et préparer les voies du Seigneur, a dû ressentir ce qu'il y avait de sensible dans ce contraste.

L'Election de Chicoutimi.

Nous ne dissimulons pas le regret que nous cause la perte de cette élection. Le chiffre de la faible majorité de 59 voix obtenue à grands frais par M. Price, prouve que nous aurions dû la gagner et que nous aurions pour nous la grande majorité des électeurs. C'est là un échec, ce n'est pas une défaite. Il est bien évident que l'influence des MM. Price est finie; que c'est là leur dernier succès et que sans le secours de certains curés pratiquant les principes de l'abbé Racine, ils ne

l'auraient jamais obtenu. Il est également certain que si M. Tremblay, au lieu de faire la lutte pour un autre, l'avait faite pour lui-même, le candidat conservateur n'aurait pas été élu. Quoique fort estimé et fort digne de l'être, M. Gagné ne jouit pas encore, naturellement, d'une popularité aussi grande que M. Tremblay. Néanmoins, nous n'avons pas raison de nous attrister outre-mesure, car de telles victoires équivalent pour le parti qui les remporte à des défaites et pronostiquent sa ruine. Lévis, Dorchester et Chicoutimi sont pour nous des conquêtes définitives; la lutte de cette année nous les assure pour l'avenir. Partout l'opinion publique est soulevée et le jour n'est pas éloigné où le parti du servilisme politique perdra complètement pied dans notre district. Nos amis de Montréal ont peine à nous croire, lorsque nous leur disons que les meneurs ministériels comptaient ne laisser qu'un comté à l'opposition dans le district de Québec, le comté de Lotbinière. C'était pourtant là leur ferme espoir et leur calcul hautement avoué. On voit qu'ils sont loin de compte; et cette pensée doit faire disparaître le désappointement que nous éprouvons en voyant nous échapper une victoire qu'à bon droit, nous pensions tenir. Quant à M. Tremblay, à M. Gagné, à M. Guay et à nos autres amis du comté, ils ont droit à la reconnaissance des amis du pays, tout comme s'ils avaient remporté la victoire. M. Gagné s'est noblement fait connaître et il est sûr de prendre plus tard sa revanche. Comme M. Fiset il y a un an, il succombe sous les efforts de la fortune librement mise à la disposition de la corruption, mais aussi comme lui il rentrera triomphant sur la scène. M. Tremblay, que quelques journaux officieux osent réclamer comme ministériel, a noblement prouvé qu'il ne l'était pas; et l'unanimité avec laquelle les influences gouvernementales se sont coalisées contre le candidat qu'il cherchait ainsi à flétrir son caractère, étaient les premiers à ne pas ajouter foi à l'injure qu'ils lui lançaient. L'opposition lui doit d'avoir conquis Charlevoix. Il aurait pu s'en tenir à Chicoutimi et personne n'aurait pu le déloger. Mais il a préféré risquer deux batailles dans l'espoir d'emporter une double victoire. Quoique la tentative n'ait pas réussi, il n'en mérite pas moins les plus grands éloges. Il y a une autre remarque fort importante à faire, c'est que M. Gagné a réellement droit au titre de député de Chicoutimi, car il a obtenu dans ce comté qui compte environ 2,000 électeurs, une majorité de 31 voix; tandis que M. Price n'est que le député du Saguenay, un comté qui ne compte qu'à peu près 300 électeurs. Pour l'édification du public, nous reproduisons les détails que nous recevons de Chicoutimi et qui expliquent complètement pourquoi cette élection a été perdue:

"Nous attendons de moment en moment des nouvelles du Saguenay. Dans le comté de Chicoutimi, M. Gagné a une majorité de 31 voix. Si M. Price est élu, il devra son élection aux hommes du chantier de M. Circe Tétu, aux Escoumins, dont les noms ont été insérés dans la liste des électeurs pour servir au besoin. Il y a dans ce chantier plus de quarante voteurs qui ne possèdent absolument rien et dont on a mis les noms sur la liste. "Dans tous les cas, M. Price ne sera pas l'élu du comté de Chicoutimi, mais l'élu du Saguenay ou plutôt l'élu du chantier de M. Tétu aux Escoumins et du chantier de M. Price à Tadoussac. La conduite de quelques curés a porté grand préjudice au candidat indépendant. Le curé de St. Jérôme, M. Vallée, a dit à M. Tremblay qu'il avait reçu des lettres de ses supérieurs au sujet de la conduite qu'ils devaient tenir. Ce curé nous a fait beaucoup de tort. Le jour de la votation, M. Tremblay a été assailli à la porte du poll par des fiers à bras auxquels il avait dit que M. Tremblay n'avait pas le droit d'être là, quoique député du comté à la Chambre locale. Forcé, sur la demande de M. Tremblay faite à son presbytère en présence de ces fiers à bras, de lui accorder protection, il a répété que M. Tremblay n'avait pas le droit de cabaler, d'inviter les gens à voter pour M. Gagné, que ce qu'il avait de mieux à faire était de s'en retourner à Chicoutimi, qu'il n'était venu que pour causer du trouble, etc. Si vous voulez entrer dans le poll, a-t-il ajouté, s'adressant à M. Tremblay, il faut que vous promettiez d'être tranquille, de ne rien faire pour engager les gens à voter, etc. "On dit que ce jeune curé était poussé à agir ainsi par l'abbé Pelletier, curé de Hébertville, ancien supérieur du collège Ste. Anne et instrument de M. Chapais. M. Pelletier a aussi fait une cabale active à Hébertville. "Remarquez que la paroisse de St. Jérôme dont M. Vallée est curé, est celle qui a reçu la plus large part des secours aux incendies, recueillis en 1870 par M. Tremblay. "Le Grand-Vicaire de Chicoutimi, M. Racine, avait écrit contre nous des lettres aux curés, avec permission de s'en servir au besoin. "Dans la nuit qui a précédé la votation, M. Price a acheté 150 à 200 voix au prix de \$20 à \$50 et même de \$100. La corruption la plus éhontée a été mise en œuvre. "Le Courrier du Canada s'est fait l'écho de l'écho de Lévis en publiant que M. P. B. Casgrain, n'est pas très sûr de prendre son siège à Ottawa, parce que l'officier rapporteur pour le comté de l'Islet refuse de le proclamer et a fait un rapport spécial. Pour toute réponse à ces vaines espérances qu'il suffise de dire que cet officier a remis à M. Casgrain l'acte d'indulture le déclarant élu. "Le Général Duchesne. Dans un coin du cimetière de Way, petit village traversé par le Dyle, on remarque une petite colonne de granit bleu, posée sur un socle de pierre blanche: c'est la tombe du général comte Duchesne. Le général Duchesne est le seul Français de Waterloo qui ait une tombe dans le pays. A ce sujet, voici la double version que l'on donne: "Si vous interrogez les habitants de Gienappe ou de Way sur la mort du comte Duchesne, ils vous racontent que leurs pères en leur racontant les terribles épisodes de Waterloo, leur ont souvent répété que le 20 juin 1815, vers cinq heures du soir, on vit arriver une carriole

en très mauvais état et encore plus mal attelée. Elle portait un soldat grièvement blessé: c'était le général comte Duchesne, que l'on put, non pas sans peine, monter dans une chambre d'une petite hôtellerie de la localité. Quelques instants après, les soldats prussiens ayant appris qu'un officier français s'était réfugié dans le village, envahirent la chambre du mourant qu'ils enlevèrent, puis, le traînant dans la cour, ils achevèrent de le tuer à coups de crosses de fusils et de talons de bottes. "Après la seconde version que les historiens ont adoptée, entre autres, Vaulabelle, il serait avéré que le général, grièvement blessé, arrivait du champ de bataille vers neuf heures, le 30 juin au soir. Tandis que son conducteur de mandat l'hospitalité à un hôtelier, plusieurs soldats prussiens, reconnaissant un Français l'entourèrent, et un de leurs officiers s'adressant brutalement au général, qui perdait abondamment son sang: "Vous êtes mon prisonnier," lui dit-il. A ces mots, le général se soulevant avec peine, essaya de remettre son épée à son interlocuteur. L'officier prussien, prenant d'une main l'épée du général, tira de l'autre la sienne et l'enfonça dans le cou du malheureux, qui expira quelques secondes après. "Choses et autres. "Vous connaissez l'histoire légendaire du pêcheur de grenouilles, à qui un passant fait remarquer que ce sont des crapauds qu'il attrape. "Tant pire pour eux! dit-il. Et il continue son opération. "Paris et Berlin ont maintenant le privilège des mous les nouvelles. Tandis qu'à Berlin on porte la cravate *Risik* et que les fameux allemands abandonnent la pipe pour le *cygare de Molke*, à Paris nos modistes lancent... devinez quoi? LE CHATEAU GAMBETTA. "Il nous semblait qu'on devait déjà avoir du dictateur de Tours par dessus la tête! "C'était avant que Verneuch et Pipe en Bois fusissent connus. "Ils ne s'étaient jamais rencontrés, mais l'un ayant eu à se plaindre de l'autre, lui envoya ses témoins. "Il fut arrêté qu'on se battrait. Arrivé sur le terrain, Verneuch tomba en admiration devant son adversaire. "Je ne me bats pas, dit-il aux témoins; je suis même prêt à faire à monsieur toutes les excuses qu'il voudra. "Comme on s'étonnait, il ajouta: "J'ai pour cela les motifs les plus sérieux. "Mais enfin, lui dit un de ses témoins, quel est ce motif? Dis nous le? "C'est bien simple. Si nous nous battons, et que je vienne à le tuer, je serai l'homme le plus laid de France. J'aime mieux que ce soit lui. "Il y a des Prussiens spirituels, je vous assure, témoin certain colonel qui, pendant le siège de Paris, occupait sur la ligne du Nord, dans tel village que je pourrais nommer, telle maison que je pourrais montrer. Cela se passait vers la fin du mois de décembre 1870. Le colonel, un matin, fait comparaître devant lui le maire de ce village. "Monsieur le maire, lui dit-il, des soldats de mon régiment ont trouvé ces 4,000 francs en or, cachés sous le parquet d'une maison inhabitée. Les lois de la guerre nous autoriseraient à garder ces 4,000 francs; mais nous ne sommes pas des pillards. Voici la somme, de vous la rends. Ayez seulement la bonté de m'en donner un reçu." Et le colonel fait signer au maire un petit reçu motivé, lequel contenait une belle phrase sur la probité prussienne. Le maire emporta les 4,000 francs, et c'est la fin du premier acte de la comédie. "Un télégraphe militaire avait été installé par les Prussiens dans le village. Le lendemain matin, sur trois points, les fils de ce télégraphe

étaient coupés. Le maire est de nouveau couru devant le colonel: "Eh bien! monsieur le maire, lui dit-il, vous avez coupé notre télégraphe, cette nuit. Le maire veut se récrier, mais le colonel ne le laisse pas parler. "Vous avez coupé notre télégraphe. Il faut payer une amende de 4,000 francs. Vous nous donnerez 4,000 francs. "Où les trouver, répond le maire, nous sommes tous ruinés par la guerre. "Et les 4,000 francs d'hier? vous oubliez les 4,000 francs d'hier. Allez me chercher les 4,000 francs. Le colonel a été obligé de rendre la somme. Le colonel a rattrapé son argent, gardé son certificat de probité, et glorieusement il en a fait étalage en Allemagne. "Ce qui est curieux, c'est le débat engagé à propos du culte qu'inspire actuellement M. Thiers, le *Néo-Dieu*, comme l'appelle spirituellement M. Robert Mitchell. Le *Rappel* ne peut s'empêcher de trouver qu'on va un peu loin; le *National* n'est point convaincu; d'où ce dialogue caractéristique entre le journal de M. Hugo et celui de M. Rouvet: "Enfin, s'écrie le *National*, quelque horreur que puisse avoir le *Rappel* pour les hommes dits providentiels, il ne saurait nier que les choses de ce monde ne soient pas absolument abandonnées au hasard et à la fatalité. Le *Rappel* n'est pas convaincu. Le président de la République ne gagnera rien à avoir des ailes dans le dos. Son paletot marroquin lui va mieux. Mais on ne vend point le *National* sans vertu, et il répond par un trait admirable, qui à mon sens clôt le débat. En théorie, le *Rappel* a raison; il est évidemment conséquent avec les vrais principes républicains. Mais en fait? "L'Académie française, qui justifie à notre avis, ce que Piron disait d'elle, n'a pas cru, dans sa dignité, son impassibilité et sa profonde doctrine, devoir admettre les mots suivants: *disgrâce, anathème, patronner, ausculteur, désin, polluer, détonnement, disantable, illogique, insult, ruer, marmoreux, notabilité, progresser, proleta, riat*, etc., etc. Elle dit que les mots: *abbé, rabbin, sabbat* et leurs dérivés, sont les seuls mots où les B se redoublent; vous comptez là dessus, et d'après ce principe, vous écrivez: *gibex, gibosité*, etc., avec un seul B, et vous faites une faute pomme. De plus, elle fait *vicorne* (arabuste) tantôt masculin, tantôt féminin; il en est de même pour *hibelle* (arabuste). Elle définit l'airain un métal, quand ce n'est qu'un composé; elle dit que la pièce de 1 franc ne pèse qu'un gramme, quand elle en pèse cinq, et que le mont *Blanc* est un des plus remarquables de la Suisse, quand il se trouve en Savoie. Avis aux immortels. "La scène se passe dans les bureaux de rédaction d'un grand journal parisien. Entre un monsieur qui semble absolument épileptique, c'est le type du parfait commu-neux: chapeau mou, veston de velours, etc. "Citoyen, s'écrie-t-il de la voix particulière à cette institution, vous trépignez sur la République dans votre logique de feuille. Vous allez m'en rendre raison! "Sans répondre, le rédacteur en chef sonne, le gérant de bureau se présente. "Jean, lui dit notre confrère avec douceur, balayez monsieur! "Où le charlatanisme va-t-il se nicher? Ou lit rue Monge, chez un pharmacien. Pharmacie humanitaire. Après cela, il y a bien les pharmacies vétérinaires! "Un très spirituel mot d'Alphonse Karr à un

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 10 SEPTEMBRE 1872.

LE CŒUR-LOYAL

PAR GUSTAVE AIMARD.

(Suite.)

Tout était calme autour de lui; on était arrivé à cette heure mystérieuse de la nuit où la nature semble dormir, et où tous les bruits sans nom de la solitude s'éteignent pour ne laisser, suivant l'expression indienne, *entendre que le silence*. "Jeme suis trompé, murmura le pirate, et il fit un mouvement pour revenir sur ses pas. En ce moment, le même bruit se renoua plus distinct et plus rapproché, suivi presque immédiatement d'un gémissement étouffé. "Vive Dieu! fit le capitaine, ceci commence à devenir intéressant, j'en aurai le cœur net. Il se remit en marche; après quelques minutes d'une course précipitée, il vit glisser à quelques pas de lui, dans les ténèbres, l'ombre presque effacée d'un homme. Cet individu, quel qu'il fut, paraissait marcher avec difficulté, il trébuchait à chaque pas, s'arrêtait par intervalles comme pour reprendre des forces. Parfois il laissait échapper une plainte étouffée. Le capitaine se jeta

au-devant de lui pour lui barrer le passage. Lorsque l'inconnu aperçut, il poussa un cri d'effroi et tomba sur ses deux genoux en murmurant d'une voix entrecoupée par la terreur. "Grâce! grâce! ne me tuez pas! "Eh mais! fit le capitaine étonné, c'est le Babillard! Qui diable l'a si mal accommodé? Et il se pencha vers lui. C'était en effet le guide. "La peste étouffe l'imbécile! murmura le capitaine avec dépit; comment l'intéresser à présent? Mais le pirate était homme de ressource, il repassa ses pistolets dans sa ceinture, et enlevant le blessé, il le jeta sur ses épaules. Chargé de ce fardeau qui ne semblait nullement le gêner dans sa marche, il reprit à grands pas la route qu'il venait de suivre et rentra dans son camp. Il déposa le guide auprès d'un brasier à demi éteint dans lequel il jeta quelques brâssées de bois sec pour le raviver. Bientôt une flamme claire lui permit d'examiner l'homme qui gisait sans connaissance à ses pieds. Les traits du Babillard étaient livides, une sueur froide perlait à ses tempes; le sang coulait en abondance d'une blessure qu'il avait à la poitrine. "Cascarus! murmura le capitaine, voilà un pauvre diable bien avarié, pourvu qu'avant de passer il me dise quels sont ceux qui l'ont mis dans cet état et ce qu'est devenu Kennedy! De même que tous les conteurs des bois, le capitaine possédait certaines

connaissances pratiques en médecine. Il n'était pas embarrassé pour soigner une blessure d'arme à feu. Grâce aux soins qu'il prodigua au bandit, celui-ci ne tarda pas à revenir à lui. Il poussa un profond soupir, ouvrit des yeux hagards et resta pendant un temps assez long sans pouvoir parler; mais cependant, après plusieurs efforts infructueux, aidé par le capitaine, il parvint à s'asseoir et hochant la tête à plusieurs reprises, il lui dit avec tristesse, d'une voix basse et entrecoupée: "Tout est perdu, capitaine! notre coup est manqué. "Mille tonnerres! s'écria le pirate en frappant du pied avec rage, comment ce malheur nous est-il donc arrivé? "La jeune fille est un démon! reprit le guide dont la respiration sifflait et la voix de plus en plus faible montraient qu'il n'avait plus que quelques minutes à vivre. "Si tu en as la force, répondit le capitaine qui n'avait rien compris à l'exclamation du blessé, raconte-moi comment se sont passées les choses et quel est ton assassin, afin que je puisse le venger. Un sourire sinistre plissa péniblement les lèvres violettes du guide. "Le nom de mon assassin? dit-il d'une voix ironique. "Oui. "C'est dona Luz! "Dona Luz! s'écria le capitaine en bondissant de surprise, impossible! "Écoutez, reprit le guide, mes instincts sont comptés, bientôt je serai mort. Un homme dans ma position ne

ment pas. Laissez-moi parler sans m'interrompre, je ne sais si j'aurai le temps de tout vous dire, avant d'aller rendre mes comptes. Celui qui sait tout — Parle, fit le capitaine. Et comme la voix du blessé devenait de plus en plus faible, il s'agenouilla près de lui afin de ne rien perdre de ses paroles. Le guide ferma les yeux, se recueillit quelques secondes, puis il dit avec effort: "Donnez-moi de l'eau-de-vie. "Tu es fou, l'eau-de-vie te tuera. Le Babillard secoua la tête. "Elle me rendra les forces nécessaires pour vous apprendre tout ce que vous avez besoin de savoir. Ne suis-je pas déjà à moitié mort? "C'est vrai! murmura le capitaine. "N'hésitez donc pas, reprit le blessé qui avait entendu, le temps presse, j'ai des choses importantes à vous révéler. "Soit donc! murmura le pirate après un moment d'hésitation, et prenant sa gourde, il la porta aux lèvres du guide. Celui-ci but avidement pendant assez longtemps; une rougeur fébrile colora les pommettes de ses joues, ses yeux presque éteints s'éclairèrent et brillèrent d'un vif éclat. "Maintenant, dit-il d'une voix ferme et haute, ne m'interrompez pas; dès que vous me verrez faiblir, vous m'erez boire, peut-être aurai-je le temps de tout vous rapporter. Le capitaine lui fit un signe d'assentiment, le Babillard commença. Son récit fut long à cause des faiblesses fréquentes qui lui prenaient; lorsqu'il fut près de terminer:

"Vous le voyez, ajouta-t-il, cette femme, comme je vous l'ai dit déjà, est un démon, elle a tué Kennedy et moi; renoncez à sa capture, capitaine, c'est un gibier trop difficile à chasser, vous ne parviendrez jamais à vous en emparer. "Bon! fit le capitaine en fronçant les sourcils, te figures-tu que j'abandonne ainsi mes projets? "Bonne chance alors! murmura le guide, pour moi, mon affaire est faite, mon compte est réglé. Adieu, capitaine, ajouta-t-il avec un sourire étrange, je vais à tous les diables, nous nous reverrons là bas! "Il tomba à la renverse. Le capitaine voulut le relever, il était mort. "Bon voyage! murmura-t-il avec insouciance. Il chargea le corps sur ses épaules, le porta dans un fourré au milieu duquel il fit un trou, où il le mit; puis, cette opération achevée en quelques minutes, il revint près du feu, s'enveloppa de son manteau, s'étendit sur le sol les pieds au brasier et s'endormit en disant: "Dans quelques heures il fera jour, nous verrons quel parti il conviendra de prendre. Les bandits ne dorment pas tard. Au lever du soleil tout était en rumeur dans le camp des pirates. Chacun se préparait au départ. Le capitaine, loin de renoncer à ses projets, avait au contraire résolu d'en brusquer l'exécution, afin de ne pas laisser le temps aux Mexicains de trouver parmi les trappeurs blancs des prairies des auxiliaires, qui en au-

raient rendu la réussite impossible. Des qu'il fut certain que les ordres qu'il avait donnés étaient bien compris, le capitaine fit le signal du départ. La troupe se mit en marche à l'indienne, c'est-à-dire en tournant littéralement le dos à l'endroit vers lequel elle se dirigeait. Puis arrivés dans une position, qui leur parut offrir les conditions de sécurité qu'ils désiraient, les pirates mirent pied à terre, les chevaux furent confiés à quelques hommes déterminés et les bandits s'alignèrent sur le sol comme un essaim de vipères, ou bien sautant de branche en branche et d'arbre en arbre, s'avancèrent avec toutes les précautions usitées dans les surprises, vers le camp des Mexicains. XXXIII LE DEVOUEMENT Ainsi que nous l'avons dit dans un chapitre précédent, le docteur avait quitté le camp des Mexicains, chargé par dona Luz d'un message pour l'Élan-Noir. Comme tous les savants en us, le docteur était fort distrait de sa nature, cela avec les meilleures intentions du monde. Pendant les premiers moments, selon l'habitude de ses confrères, il se creusa la tête pour tâcher de deviner la signification des paroles, tant soit peu cabalistiques à son avis, qu'il était chargé de répéter au trappeur.

garçon qui ne demandait pas mieux que de se convertir à la religion monarchique. C'était sous le règne de Louis-Philippe.

— Qui vous retient ? lui demanda Karr.

— Je m'inquiète de ce qu'on dira au café quand j'y reviendrai.

— Eh bien ! lui répliqua l'auteur des *Gueux*, il y a un moyen bien simple : changez de café.

— M. Clésinger, qui a toujours été ami de l'excentricité, a jugé avec un tact exquis que c'était le moment de faire une statue équestre de Napoléon III.

On ne dit pas si la statue sera couronnée de lauriers. Je le voudrais, car ce serait plus drôle. Réflexions d'un Tillancouriste à ce propos :

— C'est M. Clésinger qui fournit le cheval ; ce sont ces pauvres soldats qui sont les étrilles.

— Un fait incroyable vient de se passer aux environs de Saint-Fulgent (Vendée).

Un pauvre soldat, dit le *Phare de la Loire*, originaire de Lorient et terrassier de profession, revenait d'Angers où il s'était rendu en travaillant comme il pouvait sur la route.

Pour ne pas mendier, il cherchait à s'occuper. Arrivé dans un village dépendant de Saint-Fulgent, il entreprit une ferme où l'on battait du grain au moyen d'une machine à vapeur que desservait une troupe de paysans.

L'idée lui vint d'approcher pour se mêler aux travailleurs, dans l'espoir d'obtenir au moins sa nourriture ; puis il fit des signes afin qu'on lui donnât de l'ouvrage.

En le voyant gesticuler, les enfants eurent peur, ainsi que les femmes. Les hommes lui adressèrent des questions pour savoir qu'il était et d'où il venait. Comme il ne répondait point, le prenant pour un fou, on voulut le renvoyer en le repoussant.

Un paysan qui s'était servi d'une fourche en fer, et le poursuivit, le ramassa une pierre et se mit à pousser des cris inarticulés qu'on prit pour les aboiements d'un chien. On conclut de là qu'il était enragé.

A l'ai de fourches et de triques, on l'accabla comme une bête féroce, et on le força de se réfugier dans un toit à poutres, dont la porte fut aussitôt fermée et barricadée.

Cela fait, et après qu'on se fut consulté, un paysan se détacha du groupe pour aller prévenir la gendarmerie de Saint-Fulgent du cas d'hydrophobie qui venait de se manifester sur place.

« C'est un homme enragé », dit-il au brigadier, car il jappe comme un chien. Celui-ci courut en informer le juge de paix. Magistrat et officier n'ayant pu obtenir d'explication plus satisfaisante du paysan, et supposant qu'il s'agissait d'un accès de folie furieuse occasionnée par le vin et l'insolation, se mirent en devoir de le rendre sur la place en s'aidant d'un gendarme et d'un médecin.

Is s'approchèrent du toit à poutres, ouvrirent la porte et aperçurent le malheureux qui leur tendait en pleurant, des mains suppliques et qui leur fit immédiatement comprendre, par ses gestes expressifs, qu'il était sourd-muet. On s'empressa de le faire sortir ; puis on lui présenta un crayon et du papier.

Les paysans, ébahis de le voir écrire, se prirent enfin à dire qu'il n'était plus malin qu'enragé ; mais ils demeurèrent en même temps au juge de paix de le faire japper, pour l'ouvrir par lui-même et voir qu'il parlait comme un chien.

Pour le dédommager un peu du mauvais traitement qu'il avait essuyé, le magistrat lui fit donner à manger. On lui distribua quelques sous, et finalement on lui remit le crayon dont on s'était servi et du papier, en lui recommandant de les garder soigneusement afin de pouvoir s'en servir au besoin et d'écrire à l'avenir une aussi fâcheuse aventure.

Dans cette troupe de cinquante paysans, hommes et femmes, il ne s'était trouvé personne capable de comprendre à ses gestes l'infirmité d'un sourd-muet.

— La machine à coudre date de nos jours, et déjà on oublie le nom de l'inventeur : l'Angleterre et l'Amérique disputent à la France l'honneur de cette modeste et bienfaisante invention.

Les Lyonnais revendiquent la gloire de cette création pour un de leurs concitoyens, Thimonnier, mort, comme tant d'autres inventeurs, dans la misère.

Tous les journaux de Lyon publient la note suivante :

COMITÉ THIMONNIER

REVENDEUR DE LA MACHINE À COUDRE COMME INVENTION FRANÇAISE.

Une souscription nationale sera très prochainement ouverte à Lyon et dans toute la France, par le Comité de l'Œuvre Thimonnier et sous le patronage de la Société des Sciences Industrielles de Lyon.

Cette souscription aura pour but :

1. De faire connaître en France et dans le monde entier que Barthémy Thimonnier, né à Arbresle (Rhône), en 1793, est le véritable inventeur de la machine à coudre pratique ;
2. De réunir les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses de cette œuvre de revendication et publier une biographie de l'inventeur, une histoire de la machine à coudre ;
3. De faire acte de réparation envers notre compatriote Barthémy Thimonnier, en signalant les services rendus à l'industrie par l'inventeur méconnu de la première machine à coudre à fil continu.

En venant en aide aux enfants de Thimonnier, aujourd'hui dans une position peu aisée, leur père étant mort, comme la plupart des inventeurs, dans un état voisin de la misère.

4. D'élever sur une des places publiques de Lyon un monument à Thimonnier.

Notre ville possède déjà la statue de Jacquard, un de ses enfants. Que tout Français soucieux des gloires industrielles de son pays apporte son offrande, et qu'à côté de Jacquard, l'inventeur du célèbre métier qui porte son nom, s'élève la statue de Thimonnier, un autre enfant de Lyon, inventeur d'une machine non moins célèbre, la machine à coudre.

Comme nous le faisons observer quelquefois à ce sujet, il manque encore un peu d'organisation dans le corps des pompiers.

La besogne dans les incendies devrait être surveillée par des sous-chefs d'un sang froid reconnu et sachant expédier la besogne avec intelligence. Les chefs actuels ne peuvent avoir l'œil partout et devraient diviser un peu plus la besogne.

Dans l'incendie de ce matin 8,000 paquets d'écorce ont été réduits en cendres.

On ne connaît pas encore, même approximativement, le chiffre des pertes.

ternationaux est mécontente du transfert du conseil de Genève en Amérique et l'on prévoit qu'une nouvelle organisation internationale ne tardera pas à se faire.

Berlin, 9.

La population de Berlin a profité d'une grande parade militaire samedi pour faire du désordre sur plusieurs points. Elle a démolie la brasserie de Hoff & Cie qui avait augmenté les prix de la bière. La police a dû disperser les émeutiers le sabre au poing. Plusieurs personnes ont été blessées et nombre d'autres ont été mises sous les verrous de la prison.

Genève, 9.

Il est rumeur que les arbitres ont accordé annuellement à Genève trois millions et demi de domages.

La ville a donné un dîner hier soir aux arbitres. M. Cotel en répondant à une santé portée à Genève, a dit que la présence des arbitres dans cette ville était un honneur pour elle et que toute les nations devraient suivre le procédé pacifique de l'Angleterre et les Etats-Unis à régler leurs difficultés. Le comte Schlopis a répondu par un discours élogieux à l'adresse de Genève. En passant il a fait l'éloge de Cavour.

Le tribunal doit se réunir de nouveau aujourd'hui.

La séance de clôture sera publique. Elle aura lieu samedi prochain.

New-York, 9.

La démolition du chemin de fer central de New York depuis l'Union Depot jusqu'à la rivière Harlem, est commencée. Le coût des ponts, viaducs, tunnels, qui devront être construits, est estimé à six millions de piastres.

La nouvelle statue de Walter Scott, qui doit être placée au Parc Central, est arrivée d'Europe samedi.

FAITS DIVERS.

RETRAITE.—La seconde retraite ecclésiastique annuelle est commencée d'aujourd'hui à l'Archevêché.

LEURS EXCELLENCE.—Le gouverneur général et la Comtesse Dufferin sont allés visiter la magnifique église de St. Romuald ces jours derniers.

LES ZIG ZAGS.—Nous faisons remarquer à nos lecteurs que la troupe française Zig Zag donne ce soir sa dernière représentation et cela inévitablement, parce que demain matin les ouvriers prennent possession de la salle afin de la décorer pour le bal de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

Nous espérons qu'une salle pleine récompensera les acteurs de leurs efforts, et s'ils en ont de Québec autant de dollars qu'ils ont reçu de braves, ils n'auront qu'à se louer de leur séjour en notre ville.

Plusieurs de nos meilleurs amateurs prêtent leur concours à cette soirée.

COMPAGNIE FRANÇAISE.—Quelques mots jetés à la hâte, hier, dans le journal au moment du tirage, nous n'avons pu qu'imparfaitement informer le public du motif qui force la compagnie à retarder d'une semaine la représentation du drame : *Les Deux Serruriers*. Voici ce qui cause ce retard. Les travaux d'installation, pour le bal de lundi prochain, 16 courant, exigent quatre ou cinq jours ; il faut donc, de toute nécessité, que la salle de musique soit libre à partir de demain mercredi. Il n'y a donc nullement à blâmer les artistes de la compagnie, qui sont plutôt à plaindre, après avoir fait les frais de publication, d'une représentation exigeant un grand travail, de la voir forcément reculée d'une semaine. Tout porte à croire, que le public saura leur tenir compte de ce malencontreux retard. De nouvelles affiches et des programmes distribués en temps en lieu, rappelleront aux nombreux amateurs de théâtre, que la soirée au bénéfice de M. et Mme Bourdais aura lieu le jeudi, 19 courant.

LIGNE DE L'ILE D'ORLÉANS.—Le *Maid of Orleans* qui fait le service entre Québec et le bout de l'île d'Orléans, laissera jusqu'à nouvel avis le quai Champlain à 5 heures de l'après-midi au lieu de 4 et 5 heures. L'heure des autres voyages reste la même.

FEUX.—Ce matin à 2 heures le feu se déclara dans la boutique de tannerie de MM. N. et G. Germain, rue Arago, vis-à-vis la rue du Vieux Pont, dans le compartiment de l'engin. Toute la boutique a brûlé. On est parvenu à sauver une grande partie du cuir et des peaux vertes qui s'y trouvaient. A 2 heures l'alarme a été donnée à la boîte 36.

Les pertes sont amplement couvertes par les assurances.

Un peu plus tard l'alarme a été donnée à la boîte 34 et à 8 heures autre alarme à la même boîte. Feux de cheminée dans les deux cas.

Nous avons une remarque à faire au sujet de l'incendie chez MM. Germain.

Les boyaux de l'aqueuse sont très mauvais, s'ajustent mal et crévent à chaque instant ; ce qui contribue beaucoup à diminuer la force de l'eau ; cet inconvénient a beaucoup retenu l'extinction du feu ce matin.

Il serait d'urgence que ces boyaux fussent remplacés aussitôt que possible.

Depuis nous avons appris qu'il s'est passé plusieurs faits regrettables. Nous n'en citerons qu'un. Plusieurs pompiers, dans l'excès d'un zèle aveugle, ont brisé des meubles, des portes et des fenêtres, à coups de hache, quand la chose n'était pas du tout nécessaire pour l'immersion du danger et surtout lorsque les propriétaires des maisons protestaient énergiquement contre ces abus. Des faits de ce genre sont arrivés chez M. Gasp. Germain et M. Wilb. Armand.

Chez ce dernier un pompier est arrivé dans la maison et s'est mis sans scrupule à démolir les fenêtres et les jalousies à coups de hache. M. Armand intervint et protesta contre le procédé un peu primitif du pompier.

Celui-ci envoya M. Armand à toutes les furies de la cour de Pluton. Ce que voyant, le propriétaire crut devoir déloger le pompier par la force du bras. Le pompier riposta, mais ayant le dessous, il fit décroître sa hache un mouvement circulaire de façon à rencontrer la tête de son antagoniste. Heureusement M. Armand se baissa et le manche de la hache effleura et fit tomber la calotte qu'il portait. Finalement le pompier put être délogé.

Comme nous le faisons observer quelquefois à ce sujet, il manque encore un peu d'organisation dans le corps des pompiers.

La besogne dans les incendies devrait être surveillée par des sous-chefs d'un sang froid reconnu et sachant expédier la besogne avec intelligence. Les chefs actuels ne peuvent avoir l'œil partout et devraient diviser un peu plus la besogne.

Dans l'incendie de ce matin 8,000 paquets d'écorce ont été réduits en cendres.

On ne connaît pas encore, même approximativement, le chiffre des pertes.

FUNÉRAILLES.—Les funérailles de M. W. W. Scott, échoué de la ville de Québec et major dans le corps des hussards royaux canadiens, ont eu lieu hier après-midi et ont eu un caractère solennel et imposant.

Le cortège funéraire se composait comme suit :

Un détachement de 150 carabiniers commandé par le major Fraser.

La musique de l'Artillerie Royale.

Le corps sur l'affût d'un canon et couvert de l'Union Jack.

De chaque côté les porteurs des coins du drap : les majors Vohl, Amyot, A. D. C. Turnbull, Allyn, Murray et Gray.

La troupe No. 1 de cavalerie, commandée par le capit. McDonald.

Les hussards et les sous-officiers des hussards canadiens.

Le Lt. Col. J. Bell Forsyth et les officiers.

Le Lt. Col. Panet et les officiers du 9e bataillon.

Le Lt. Col. Reeve et les officiers du 8e bataillon.

Le Lt. Col. Grant et les officiers de l'Artillerie de Garnison.

Le Major Juby et les officiers de la batterie de Campagne.

Le Lt. Col. Strange et les officiers de la batterie B.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

Son Honneur le Maire, les échevins et les conseillers de la cité, les députés locaux, plusieurs juges et un grand nombre de citoyens marquant.

Il y avait foule considérable dans les rues où a passé le cortège.

Les restes mortels de M. Scott ont été déposés au cimetière Mount Hermon.

Le Lt. Col. Lamontagne, Major de brigade.

Le Lt. Col. Cassault, Député adj. général, C. E. M., et sa suite.

parti de Québec, le 22 août, est arrivé hier à Glasgow.

— Le *Sarmation*, Capt. James Wylie, parti de Québec le 31 août à midi, est arrivé dimanche à Liverpool.

— Le vapeur *Ranger* est revenu hier après-midi de Montréal avec la barque *Cato* à sa remorque.

AVIS AUX MARINS.—Avis est par le présent donné qu'un phare a été érigé par le gouvernement canadien à la tête de Chebuctou, au côté ouest de l'entrée du havre d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse. Latitude 44° 30' 21" nord ; longitude 63° 30' 49" ouest. La lumière est blanche et tournante et lance un jet lumineux à chaque minute. Elle fait à toutes les deux minutes un mouvement complet de rotation. Elle est élevée à 132 pieds au-dessus du niveau de la marée haute et, en temps clair, peut être vue à une distance de 18 milles. La tour est construite en bois, mesure 225 pieds de base jusqu'au sommet du compartiment de la lanterne et est peinte en blanc. L'appareil est enroulé. Cette lumière a été placée en cet endroit dans le but de guider les navires dans le port d'Halifax et de signaler les dangers qu'offrent les rochers Duncan et le Bell Rock, un peu au sud de la tête de Chebuctou (*Chebucto Head*). Elle brûle depuis le 21 août.

AVIS.—Zéphirin Benoit.

Salle de Musique—Troupe Française Zig Zag.

Compagnie Française—Salle de Musique.

Vente à l'encan—Oct. Lemieux & Cie.

Attention—Fyfe & Garneau.

Nouvelles marchandises—Glover, Fry & Cie.

Musique—A. Lavigne.

Pension Privée.

Ce que tout le monde doit savoir !!!—Montmay & Brunet.

Grande réduction—F. X. Lepage.

Revue Financière et Commerciale.

Montant payé à la douane de Québec, le 9 du courant, dans le Port de Québec, \$6,646.09.

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 26 p. m., 10 sept. 1872.

Or 113 1/2.

Echange sterling 109.

Grosden 87 1/2.

Or 113 1/2.

Echange sterling 109.

Grosden 87 1/2.

Or 113 1/2.

Echange sterling 109.

Grosden 87 1/2.

Or 113 1/2.

(ETABLIS EN 1861.)
J. D. LAWLOR,
Manufacturier de
MACHINES A COUDRE,
SINGER, B. P. HOWE ET LAWLOR.

Horrippe St. Joseph,
Montréal, 6 Août 1871.
Monsieur—Dans des occasions précédentes, nos
seurs ont donné leurs témoignages en faveur de
la Machine à Coudre de Wheeler & Wilson; mais
ayant, dernièrement, fait l'essai des qualités opé-
ratives de la "Singer Family," fabriquée par vous,
nous nous croyons en droit de déclarer que la
votre est supérieure pour l'utilité des familles et
des manufactures.

SEUR GAUTHIER.

VILLA MARIA,
Montréal, 7 Sept. 1871.
Monsieur—Ayant fait l'épreuve des qualités de
la Machine à Coudre "Singer" pour familles,
fabriquer par vous, nous avons à vous informer
que nous l'estimons supérieure à la Wheeler &
Wilson, et à toute autre Machine à Coudre pour
les familles et les manufactures, dont nous avons
fait usage.

LA DIRECTRICE DE LA VILLA-MARIA.

HOTEL DIEU DE ST. HYACINTHE,
Montréal, 11 Septembre 1871.
Monsieur—Parmi les différentes Machines à
Coudre dont nous faisons usage dans cette insti-
tution, nous avons la "Singer Family," de votre
manufacture, nous sommes heureuses de la
recommander pour l'usage des familles comme
préférable à toute autre, et parfaitement satis-
faisante, nous tous les rapports.

LES SEURS DE LA CHARITÉ.

MONASTÈRE DE N.-D. DE CHARITÉ DE REPUGE,
Ottawa, 21 Oct. 1871.
Monsieur—J'ai dans mes ateliers quelques ma-
chines "Singer" de votre fabrique qui travaillent
constamment et je suis charmée de vous dire qu'elles
ne me donnent que de la satisfaction.

JOHN CHILDS,

Montréal, 16 Mars 1872.
Monsieur—Ayant parfaitement éprouvé les qua-
lités de la Machine à Coudre "Singer" pour familles,
fabriquer par vous, je puis vous dire avec plaisir
qu'elle est très facile à comprendre, et fait un
point net et régulier, et avec toute sorte de
fil depuis le No. 10 à 150. Ainsi, je puis faire à
perfection l'ouvrage le plus délicat, et coudre avec
la plus grande facilité l'étoffe la plus épaisse;
suivant moi, cette machine est préférable à la
Wheeler & Wilson, et à toute autre dont j'ai fait
usage, pour l'utilité des familles et des manu-
factures.

MR. E. TASSÉ, Modiste.

Montréal, 2 avril 1872.
Monsieur—J'ai acheté de vous il y a environ
cinq ans une machine Singer à coudre, et depuis
elle a été constamment en usage, sans exiger de
réparations; elle est maintenant en ordre parfait;
une autre machine de même fabrique, que j'ai
achetée de vous, subéquemment m'a également
bien servi.

JOHN CHILDS,

Montréal, 2 avril 1872.
Monsieur—J'ai beaucoup de plaisir à rendre témoignage
aux qualités supérieures du Moulin
LAWLOR à Coudre pour les familles. Il fonctionne
très bien, fait un très beau point et se manœuvre
à l'aide de deux côtes du tissu. Il est simple et très facile
à comprendre.

MR. EDUARD BOILEY,

Montréal, 13 Avril 1872.
Monsieur—Ayant dans cet établissement 17
de vos Machines à Coudre "Singer No. 2" dont
quelques-unes sont constamment en opération sur
différents ouvrages depuis plus de six ans, je suis
heureux de vous informer qu'elles donnent pleine
satisfaction sur tous les rapports et qu'elles sont
supérieures à celles de Wheeler & Wilson, ou à
toute autre Machine à Coudre de fabrique indigène
ou étrangère, dont nous avons fait usage dans
notre manufacture.

FRS. SHOLES,

Montréal, 15 Avril 1872.
Monsieur—Nous avons 22 de vos Machines à
Coudre qui sont constamment en opération sur
différents ouvrages, et nous trouvons qu'elles rendent
un si grand service, que nous avons décidé de prendre
des arrangements avec vous pour nous en fournir
des semblables, ou remplacer d'autres de diffé-
rentes sortes que nous avons, vos machines faisant
notre ouvrage mieux que toutes autres que nous
avons essayées.

LA CIE. DE CAOUTCHOUC DE QUÉBEC.

Montréal, 23 avril 1872.
Monsieur—Il me fait beaucoup de plaisir de
recommander la machine Lawlor "Lock Stitch"
à coudre à l'usage des familles. J'ai employé
d'autres machines, mais j'en ai jamais vu de
plus simples et plus faciles à manœuvrer, et
qui ne donnent que de la satisfaction.

W. S. PARKS,

Montréal, 24 avril 1872.
Monsieur—Nous avons beaucoup de plaisir à
vous remettre ce témoignage au sujet de vos ma-
chines.

LES SEURS DE L'HOTEL-DIEU

J. D. LAWLOR,
Fabricant des Machines à Coudre SINGER, B. P. HOWE ET LAWLOR.

AVIS A CEUX QUI SOUFFRENT
LE
REMEDE
DE
Père Bruno
S'emploie à l'Intérieur ou à l'Extérieur
dans toutes espèces de Maladies.
A vendre chez tous les Pharmaciens et chez
W. E. BRUNET,
Agent-Principal, Québec.
PICHAULT & FILS,
Soleils Propriétaires, Montréal.
Québec, 27 sept. 1871.—133.

LA COMPAGNIE CANADIENNE
DE
CAOUTCHOUC
DE
MONTRÉAL.
CONFECTIONNEMENT DES CEINTURES ET COUL-
LOIRES à la Patente, BOYAUX, PLAQUES pour
Joint de Machines à Vapeur, BÉSSORTS et TAM-
PONS pour Châssis de Cheminée de Fer, VALVES
GOMME pour Librairie, ANNEAUX pour la dou-
tation, etc.
BOTTES et CLAPÈTES EN CAOUTCHOUC;
BOTTES ou PARDESSUS EN FEUTRE AVE
CAOUTCHOUC, en grande variété.
Tous les ORDRES SONT EXÉCUTÉS AVEC PRÉCISION.
Bureau et Atelier, No. 272, Rue
St. Marie.
F. SCHOLLE, Administrateur.
Montréal, 30 Jan. 1869.—134

MAGASIN
DE
CHAPEAUX ET DE FOURRURES.

M. OLIVIER COTÉ, Chapelier et Marchand de
Fourrures bien connu, s'en allant résider à Ottawa
où il a ouvert un vaste magasin de Chapellerie et
de Pelletteries, M. CHS. FECTEAU, depuis 17
années consécutives, administrateur du magasin de
M. COTÉ à Québec, a le plaisir d'annoncer qu'il
se maintient à la tête de l'établissement, et qu'il
offre aux pratiques et au public les avantages d'une
expérience consommée dans cette branche com-
merciale et industrielle, d'un assortiment qui ne
comprend que des articles recommandables et de
la plus haute valeur, et de prix et de conditions
de paiement les plus raisonnables.
L'assortiment de Chapellerie et de Fourrures du prin-
temps, de l'été et de l'automne qu'il a en magasin
est d'une variété comme il s'en rencontre peu.
Il informe aussi les amis et le public qu'il
garde pendant la saison jusqu'au commencement
de l'hiver les pelletteries qu'il vendra bien dépen-
sées à son magasin, cela moyennant la rémuné-
ration minime d'ordinaire.
Il offre de payer le plus haut prix toutes les
Pelletteries Vertes qu'on lui apportera.
En outre, comptant sur un patronage libéral, M.
FECTEAU promet d'avancer aux acheteurs satisfaction
complète.

O. COTÉ,
Chapelier et Fourreur,
Coin des rues St. Jean et du Palais,
Québec, 1 mai 1872.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES
OFFERTS AUX
ACHETEURS
DE
MARCHANDISES SÈCHES
A l'Enseigne du (Steamship)



BATEAU A VAPEUR,
VIS-A-VIS L'EGLISE ST. ROCH.

NOUS soussignés, ayant fait de très grands achats,
N. avant la hausse considérable qui vient d'avoir
lieu dans toutes les espèces de Marchandises Sèches,
nous offrons aux acheteurs les avantages extraor-
dinairement relatifs aux prix et à l'assortiment.
Nous désirons particulièrement attirer l'attention
sur nos Draps et Casimires noirs de l'Ouest de
l'Angleterre, sur une immense quantité et variété
de Tweeds Anglais, Ecosais et Canadiens; aussi
un grand assortiment de Soies (dites Gros
grains) noires et de couleurs, Soies Glaces, Pop-
lines et Moltons Antiques de toutes sortes, et le
plus grand assortiment d'Étoffes à Robes. Aussi un
grand lot de Plumes d'Australie noires et blanches,
gants de Kid et autres Marchandises de Fantaisie,
en très grande variété, importées directement des
marchés Anglais, Français, Allemands et Améri-
cains.

Département des Pelletteries.

Gilets de Loutre, de Monton ne Persé, de Castor
et de Veau Marin de la mer du Sud, (Waterloo)
pour Dames et Messieurs, Capots de Peau de
Buffle, et de Bœuf (Jacon ou Chat Sauvage) et de
Loutre de la Mer Noire (Black Sea Otter) aussi
Casques, Gants, etc., etc., ainsi que des Peaux de
toutes sortes non manufacturées y compris un bel
assortiment de Peaux de Buffle (Buffalo Robes).
Un Marchandiser Allemand de première classe sur-
veillera ce département et prendra des ordres pour
retirer les vieilles pelletteries dans les modes les
plus nouvelles.

Département du Tailleur.

Avant aussi engagé un Tailleur de première
classe, M. Benoit, de Montréal, notre département
de Habilles Femmes sera conduit par un monsieur qui
sera prêt à recevoir des ordres au premier d'Avril
prochain.

Chapeaux et Chaussures.

Plus de 800 douzaines de Chapeaux de Satin, de
Feutre, de Paille et de Panama pour Hommes et
Enfants. Au-dessus de 11,000 paires de Chaussures
de toutes sortes. Aussi, ouvrages de Modistes faits
à l'ordre dans les derniers goûts.

F. CARRIER & Cie.,
No. 57, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

GRANDE REDUCTION
Soie Glacée,
Soie de Lyon,
Soie Gros Grain.

F. X. LEPAGE,
No. 24, Rue de la Couronne.

CHÊMINÉES DE LAMPES.

CRISTAUX A TABLES.

PORCELAINES DE SÈVRES.

POTERIE.

AVIS.

Je soussigné à l'honneur d'informer le public
qu'il vient de recevoir un assortiment complet
de FOUTILS D'ARGENT propres à plaquer les
Véhicules, Haras, etc.
L'argent aussi à l'Éclat, les Ornaments d'E-
glises, Ustensiles de Cuisine, de Table, tels que:
Cuillères, Houliers, Pots, etc.
Il offre et argente parfaitement le Cuivre, le Fer,
l'Étain, le Plomb et le Zinc.
ATELIER: No. 2, rue Bedford, St. Sauveur, au
Terminus d'ici des Chars Urbains.
F. O. PAQUET.
Québec, 14 Mars 1872.

Que sont les Machines Singer à l'Usage des
Familles et des Manufactures?

Elles sont juste ce qu'elles prétendent être: les
meilleures Machines à Coudre qui existent

ELLES EXÉCUTENT TOUTE ESPÈCE D'OUVRAGE. LA MACHINE SINGER A COUDRE A
L'USAGE DES MANUFACTURES opère dans le Tisseu le plus délicat, comme dans le cuir le plus
épais employé soit pour la fabrication des Lottes soit pour celle des Haruais.
La Machine Singer à Coudre à l'Usage de Familles opère dans la Mo. soie la plus fine comme
dans le Drap le plus épais. Il est impossible d'être tout l'ouvrage qu'elle peut
prévoir exécuter; elles ont été éprouvées maintes et maintes fois et ont remporté les premiers prix
sur le Globe.
A Québec elles n'ont obtenu que des premiers prix et des prix spéciaux.

C. W. WILLIAMS & Cie., Fabricants.
SEULS AGENTS A QUÉBEC:
WOODLEY & CIE.,
No. 26 RUE ST. JEAN.

Agents des Fabriques des célèbres Machines à Coudre Wm. & Lettre A, Petit Wamser,
Home, Wheeler & Wilson, Raymond, etc., etc.
Québec, 10 avril 1872.

AVIS.

Je soussigné à l'honneur d'informer le public et
les parties intéressées, que le Grefe de feu
M. Louis Prévost, en son vivant de Québec, No-
taire, lui a été transféré par un ordre du Gouver-
neur en Conseil, en date du 28 Février dernier;
et que toutes informations et copies seront don-
nées et livrées à son Bureau, No. 66, rue St.
Pierre, Basse-Ville.

HOTEL STADACONA.
(Ci-devant Russell)
RUE DU PALAIS, QUÉBEC.

Je soussigné informe respectueusement le public
que l'Hôtel favori s'est maintenant
ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires et les
voyageurs. Résolu à maintenir la réputation d'un
cette maison de première classe jusqu'à long-
temps, le propriétaire actuel donne avis que l'in-
térieur a subi des modifications considérables pen-
dant la saison d'hiver, il a été pourvu de tout le
confort et l'équipement imaginables, de toutes les am-
éliorations possibles; il a été peint de frais, tapissé,
meuble et garni.

ATTENTION! ATTENTION!
Edition de 10,000 Exemplaires écolée
en huit jours.

DEBIT énorme de petits recueils, CONSOLATIONS
MALADES, vol. 12, contenant près de 300 pages
et élégamment reliés.
Cet excellent petit recueil, dont toutes les
familles devraient se munir, est écrit par le même
auteur que le TRÉSOR DES AMES PIÉUSES, il porte
une approbation élogieuse de Mgr. de Mon-
tréal, et Mgr. Arch. de Québec a écrit à l'autour une
magnifique lettre de recommandation. Le recueil
est destiné à une œuvre charitable. Le recueil du
diocèse de Québec ne se vend seulement que
trente sous.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

PAS d'addition de quinze à vingt par
coudre pour convertir les mauvais paie-
ments, les pertes causées par des longs
crédits et les salaires élevés payés par les
marchands aux tailleurs de première
classe.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

PAS d'addition de quinze à vingt par
coudre pour convertir les mauvais paie-
ments, les pertes causées par des longs
crédits et les salaires élevés payés par les
marchands aux tailleurs de première
classe.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

DEPOT OF FASHION
Innovation d'un Nouveau Sys-
tème dans le Commerce
des Tailleurs

Abolition de l'Ancien Système de
Crédit.

Tableau indiquant l'heure du départ
des Malles.
BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, JUILL. 1872.

HEURE	MALLES	COÛT
9.00	ONTARIO.	
9.00	Ottawa, par chemin de fer.	6.00
9.00	Province d'Ontario, (a).	6.00
9.00	QUÉBEC.	
9.00	Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, Sherbrooke. Les malles de l'Est et de l'Ouest, jusqu'à M. N. réal, par chemin de fer, tous les jours (a).....	6.00
9.00	Cité de Montréal, par che- min de fer, l'Est, tous les jours (a).....	6.00
9.00	Montréal-Ouest, par train Express.....	12.00
9.00	Montréal, Bâtiment St. Les- Besquets, Trois-Rivières et Sorel, par vapeur, tous les jours.....	3.00
9.00	Levis, Mégantic, tous les jours.....	6.00
9.00	Saint-Gilles et St. Victoire, mardi, jeudi et samedi, (a).....	6.00
4.30	Rivière-du-Loup, par che- min de fer et l'Est, tous les jours (b).....	6.00
4.30	MALLES LOCALES.	
4.30	Saint-Anne et le comté de Dorchester, tous les jours.....	7.00
4.30	Bonmont et Saint-Michel, tous les jours.....	4.00
4.30	Levis, par chemin de fer, tous les jours.....	8.00
4.30	Levis, trois fois par jour, Québec-Sud, deux fois par jour.....	8.00
4.30	Saint-Marie, etc., comté de Beauce, tous les jours.....	1.00
4.30	New Liverpool et Saint-Jean, par chemin de fer, tous les jours.....	8.00
4.30	Sillery Cove.....	8.00
4.30	Spooner Cove, deux fois par jour.....	9.00
4.30	St. Sauveur et St. Roch, trois fois par jour.....	8.00
4.30	Bergeville et Cap Rouge, deux fois par jour.....	2.00
4.30	Nicolas, jusqu'à Beauport, tous les jours.....	7.00
4.30	Rive Nord (Ouest), Ste. Foye et Trois-Rivières, par chemin de fer, tous les jours.....	4.00
4.30	Rive Nord (Est), Beauport, Murray Bay, Châteauguay, lundi, mercredi et ven- dredi.....	8.00
4.30	Les Éboulements, Bate St. Paul, Châteauguay, Mu- nicipal, Baguette, Grand-Isle, Tadoussac, Union, lundi.....	6.00
4.30	et par le steamer Clyde, vendredi (c).....	6.00
4.30	De l'Orléans, lundi, mer- credi et vendredi.....	5.00
4.30	Bourgeois, St. Roch, St. Pierre, tous les jours.....	4.00
4.30	Valcartier et Lorette, mer- credi et samedi.....	2.00
4.30	Laval et Lac Beauport, mardi et vendredi.....	11.00
4.30	Châteauguay, mardi, mer- credi, vendredi et sa- medi.....	2.00
4.30	Stonham, samedi.....	2.00
4.30	BAIE DES CHALEURS.	
4.30	Comté de Bonaventure, jusqu'à Paspébiac, tous les jours.....	6.00
4.30	De Paspébiac à Fort-à-Beauport, trois fois par semaine.....	6.00
4.30	Lundi, Mercredi et Sa- medi.....	6.00
4.30	Basin de Gaspe et Comté de Gaspé, Bonaventure, Dalhousie et Chatham, Newmarket, Campbell- town, etc., par Cie G. P. S. S., chaque Mardi.....	1.00
4.30	PROVINCE MARITIME.	
4.30	Partie Septentrionale du Nouveau-Brunswick, Ed- monston, Woodville, et par terre, tous les jours.....	6.00
4.30	Nouveau-Brunswick, Fredericton, St. Jean, le P. E., et Nouvelle-Ecos- se, par le chemin de fer, tous les jours.....	6.00
4.30	Terranova et Lunenburg, etc., est comprise dans chaque malle pour Halifax, d'où une malle est expédiée à l'arrivée des vapeurs lunan ve- nant de New-York.	
9.00	ÉTATS-UNIS.	
9.00	Boston et New-York, etc.	6.00
9.00	INDÉS OCCIDENTALES.	
9.00	Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées: Pour la Havane et les Indes Occiden- tales, voie de la Havane, cha- que jeudi P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et le Brésil, le 23 de chaque mois.	6.00
9.00	GRANDE BRÉTAGNE.	
9.00	Par la ligne canadienne, samedi (a).....	7.00
9.00	Par la ligne Williams & Gorton, via New-York, les samedis.....	6.00
9.00	a-Sacs des malles par les chars ouverts jusqu'à 7.00 P. M. b-Sacs des malles par les chars ouverts de 6.30 A. M. à 8.00 P. M. c-Sacs Supplémentaire à 8.00 P. M.	
9.00	Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle. Les lettres à adresser sur la rue, seront visées à 7.15 h. a. m., 10.30 a. m., et 5.30 p. m. P. G. HUOT, Maître de Poste.	
9.00	Québec, 1 août 1872.	

PIANOS
Premier Prix et Médailles d'Or à
Londres et Paris.

S. SICHEL & CIE.
Agents pour les Célèbres Pianos Forte de
Steinway & Fils, Chickering & Fils,
Haines & Frères.

ES Instruments ci-dessus sont les meilleurs
Pianos manufacturés et sont vendus à notre
dépot (Magasin de M. R. MORGAN) au plus BAS
PRIX des fabricants.

Et aussi Agents pour les célèbres Orgues
de Salon de Mason & Hamelin et
de George A. Prince & Cie.

Assortiment considérable et choix de Instru-
ments venant des fabriques au-dessus-men-
tionnées. Pianos à louer à des conditions fa-
ciles. S. SICHEL & CIE.
Québec, 28 sept. 1871.